

AVIS DE COURSE

DART 18

Championnat d'Europe et championnat de France

29 mai au 1^{er} Juin 2019

CAVALAIRE SUR MER

Avenant n° 1

L'avenant n°1 à l'avis de course vise d'une part à rectifier des erreurs typographiques, et d'autre part à modifier certaines dispositions. Les numéros renvoient à la numérotation de l'avis de course initial. Les modifications de l'avenant seront intégrées dans l'avis de course qui sera publié pour l'inscription et seront soulignées.

1.5 Modifier : au lieu de français, lire anglais.

4 Après 180 € ajouter : pour les doubles, 120 € pour les solos.

5.2 Ajouter après : ...bateaux inscrits pourront ETRE tirés au sort... le reste sans changement.

9.1 Modifier : lire Quatre au lieu de 3.

11.1 Ajouter le paragraphe suivant : Les trophées perpétuels continentaux seront remis aux cinq équipages les mieux classés dans les conditions prévues par l'IDA.

11.2 Ajouter le paragraphe suivant : Les trophées perpétuels nationaux seront remis aux équipages dans les conditions prévues par l'AFIDART.

Publié le 31 janvier 2019